

Projet de délibération - Conseil d'administration - Séance du 26 novembre 2021

Point XIV - Approbation du lancement et de la signature de marchés publics

Fondements juridiques :

- Articles L712-2 et L712-3 du code de l'éducation ;
- Code de la commande publique ;
- Délibération n° 2019-40 du 24 mai 2019 portant délégation de pouvoir du Conseil d'administration à la Présidente de l'Université Lumière Lyon 2 ;
- Guide des règles d'achat applicable à l'Université Lumière Lyon 2

Contexte de la délibération :

Par la délibération susvisée, le Conseil d'administration a délégué à la Présidente de l'Université le pouvoir d'approuver les marchés publics et leurs avenants d'un montant n'excédant pas 500 000 € HT pour les marchés de fournitures courantes et services ;

Il est envisagé de lancer des marchés dont les montants prévisionnels sont supérieurs aux seuils cités ci-dessus. Aussi, l'approbation préalable du Conseil d'administration est requise.

Expression du besoin / Prestations attendues :

1. PRESTATION DE NETTOYAGE DES LOCAUX

Le marché actuel arrive à échéance le 31 mars 2022. Il convient donc de lancer une nouvelle consultation pour la période 2022-2026.

Jusqu'alors non alloté, ce nouveau marché prévoit un allotissement comme suit :

- Lot 1 : Prestation de nettoyage des locaux hors ceux dédiés au stockage des archives ;
- Lot 2 : Prestation de nettoyage des locaux de stockage des archives.

Dans la mesure où le lot 2 constitue un nouveau besoin qui nécessite de mener un travail important de sourcing et de benchmark, celui-ci sera lancé dans un second temps. Les caractéristiques de ce lot seront présentées lors d'un prochain conseil d'administration.

Les caractéristiques essentielles du lot 1 sont :

- Marché de service ;
- Procédure : accord cadre mono-attributaire à bon de commande
- Durée du marché : 1 an reconductible 3 fois 12 mois
- Variantes : pas de variante exigée ni de variante libre ;
- Montant du marché : 1 000 000 € HT/ an

Historique des dépenses				
Période	01/04/2018 - 31/03/2019	01/04/2019 - 31/03/2020	01/04/2020 - 31/03/2021	01/04/2021 - 17/11/21
Montant en € HT	391 823 €	262 160 €	380 699 €	244 708 €

Les critères relatifs à l'attribution sont :

Critères et sous-critères	Pondération
Critère 1 : Prix des prestations <ul style="list-style-type: none"> • Sous-critère 1 : Montant des prestations récurrentes forfaitaires conformément aux bâtiments figurant sur la DPGF • Sous-critère 2 : Montant des prestations ponctuelles selon une simulation de commande 	40% <ul style="list-style-type: none"> • 25 % • 15 %
Critère 2 : Valeur technique <ul style="list-style-type: none"> • Sous-critère n° 1 : Moyens humains affectés aux besoins récurrents/ponctuels <ul style="list-style-type: none"> ✚ Répartition et fonction des personnels dédiés en poste hors encadrement pour les prestations récurrentes forfaitaires conformément aux bâtiments figurant sur la DPGF ✚ Compétence, interlocuteurs dédiés et disponibilité du personnel d'encadrement ✚ Adéquation des moyens humains affectés et du volume horaire quotidien proposé pour les prestations récurrentes forfaitaires figurant sur la DPGF • Sous-critère n° 2 : Moyens matériels : liste et description des équipements et matériels mis en place pour la réalisation des prestations récurrentes/ponctuelles • Sous-critère n° 3 : Suivi des prestations récurrentes/ponctuelles <ul style="list-style-type: none"> ✚ Mesures et réactivité pour pallier à l'absentéisme/les dysfonctionnements ainsi que le délai de remplacement des matériels/équipements défectueux ✚ Méthodologie de contrôle (type, fréquence, traçabilité) par le personnel encadrant de la bonne réalisation des prestations et de leur qualité (moyens, support) ✚ Moyens de communication, nature et qualité des éléments figurant sur le support de communication avec l'acheteur pour la remontée d'informations journalières • Sous-critère n° 4 : Pertinence de l'organisation et de la méthodologie proposées pour répondre aux besoins ponctuels (planifiés et/ou urgents) 	50% <ul style="list-style-type: none"> • 23 % • 3 % • 20 % • 4 %
Critère 3 : Politique sociale et écologique de l'entreprise <ul style="list-style-type: none"> • Sous-critère n° 1 : Moyens mis en œuvre pour le développement durable • Sous-critère n° 2 : Politique sociale de l'entreprise 	10% <ul style="list-style-type: none"> • 6 % • 4 %

2. FOURNITURE DE MATERIELS LIES AUX TERRAINS DE SPORT

Cette consultation avait été initialement lancée en tant que lot n°7 du marché de fournitures de matériels et équipements de sport. La procédure concernant ce lot a été déclarée sans suite en raison de difficultés techniques et juridiques rencontrées en cours d'analyse. La définition des besoins a ainsi été affinée.

Les caractéristiques essentielles du marché sont :

- Marché de fournitures ;
- Marché non alloti. L'objet de la consultation ne permet pas d'identifier des prestations distinctes ;
- Accord-cadre multi-attributaires (3 prestataires retenus) à marchés subséquents ;
- Durée : 1 an, reconductible 3 fois 1 an ;
- Montant du marché : sans minimum et avec un maximum de 80 000 € HT par période.

Historique des dépenses sur le groupe de marchandise AE.03				
Période	2018	2019	2020	2021
Montant en € HT	2 000 €	7 000 €	20 000 €	8 000 €

Les critères relatifs à l'attribution sont :

<i>Critères et sous-critères</i>	<i>Pondération</i>
Critère 1 : Prix des prestations	40 %
Critère 2 : Valeur technique	55 %
• Sous-critère n° 1 : Qualité des produits	- 30 %
• Sous-critère n° 2 : Moyens matériels et humains dédiés à l'exécution du marché	- 15 %
• Sous-critère n° 3 : Service après-vente et garantie	- 10 %
Critère 3 : Performances environnementales	5 %